

**Réponse du Conseil administratif au postulat de la commission des beaux-arts, accepté par le Conseil municipal le 20 juin 1989, intitulé: «Ateliers d'artistes et d'artisans».**

*TEXTE DU POSTULAT*

Le Conseil municipal souhaite que les locaux pour artistes et artisans soient maintenus, car ces derniers contribuent au dynamisme culturel de la cité et à son enrichissement.

Il demande également au Conseil administratif d'être attentif au remplacement des ateliers qui disparaissent à la suite de transformations en logements et en bureaux.

Enfin, il recommande à la Ville de mettre un certain pourcentage de mètres carrés dans chaque nouvelle construction à la disposition d'artistes ou d'artisans.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Ce postulat est devenu sans objet de par l'évolution de la situation depuis dix-huit ans.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

Le 4 avril 2007.